

Procès en appel



Sophie a tenté de rester stoïque face au feu nourri des questions des juges. Mais en fin d'une audience où elle a senti sa parole mise en doute, les larmes ont fini par jaillir.

GILLES-EMMANUEL FIAUX

GE FIAUX 11.11.21

«Vous n'avez qu'un tout petit bout de prise de conscience»

Itinéraire d'une condamnée

Épisode 2

Sophie était jeudi devant les juges cantonaux, pour une révision de son jugement demandée par le Ministère public. Les magistrats l'ont placée face à ses contradictions.

Flavienne Wahli Di Matteo

Jeudi matin, quelques heures avant son procès en appel, Sophie*, qui a accepté de partager son parcours pénal avec «24 heures»**, a appris une mauvaise nouvelle. Son papa a été admis aux soins intensifs. Ce n'est pas le seul choc que la trentenaire vaudoise aura à encaisser. Car dès l'ouverture des débats, les juges cantonaux laissent transparaître tout le mal qu'ils pensent du jugement de première instance.

En juin, le Tribunal criminel de l'Est vaudois avait abandonné l'accusation de tentative de meurtre et retenu seulement des lésions corporelles simples qualifiées contre son compagnon. Un verdict

contesté par le Ministère public, insatisfait de cette décision et de la peine de 20 mois de prison, alors que 6 ans étaient requis.

Sur l'estrade surplombant la salle du Palais de justice de l'Hermitage, les juges de la Cour d'appel font face à Sophie. Ils sont trois, deux hommes, une femme. Leurs questions et mimiques agacées indiquent de quel côté risque de pencher leur balance, dans un verdict annoncé la semaine prochaine.

Sophie est placée face à ses contradictions:

«- Donc vous admettez que vous étiez en colère?»

- Oui.

- Et que cela vous a amenée à prendre un couteau?

- Oui. Comme cela lui était arrivé, à lui, d'en prendre un.

- Alors à partir de là, c'est l'amnésie, dites-vous. C'est un classique dans ce genre de situation, ne vous en faites pas, on a l'habitude. Une amnésie «circonstancielle» ou «de circonstances dans la procédure», on verra. Mais vous admettez que quand on prend un couteau, c'est pour s'en servir?

- Non.

- Alors pourquoi l'avez-vous pris?

- Parce que j'en avais marre qu'il me menace.

- Mais vous avez aussi menacé en disant: «Je vais te tuer»!

- Je ne l'ai jamais contesté, mais ce n'étaient que des mots. Je ne voulais pas le tuer.

«Quand la procureure a parlé de «tentative de meurtre», je suis tombée des nues. Parce que ça ne correspondait pas à mon intention.»

- Vous avez une telle maîtrise de vous-même? Vous «explosez de colère» et vous avez la capacité de vous dire «stop, non, là, je ne vais pas le tuer»?

Sophie détache chaque mot: - Je-sais-profondément-que-je-ne-voulais-pas-le-tuer.

- On n'est pas sur la planète Mars ici, on juge une cause pénale, se fâche un magistrat. Vous n'êtes pas là pour des motifs thérapeutiques ou pour évoquer vos émotions, mais pour examiner des faits. On a l'impression que vous êtes juste une victime. À chaque fois qu'on vous reproche quelque chose, vous reportez la faute sur l'autre. Or la préoccupation de la justice, c'est de savoir ce qui va se passer quand vous allez sortir. Avec votre degré de prise de conscience, nous sommes inquiets.

On nous parle d'évolution personnelle spectaculaire, mais vous n'avez fait qu'un tout petit bout de prise de conscience.»

Avocate de la défense, M^e Priscille Ramoni s'irrite, demande que ces propos «restent réservés au jugement à intervenir. Elle finit même par demander la récusation de la Cour pour cause de «prévention envers la prévenue». Les juges la lui refusent. «C'est aussi ça, notre travail, rétorquent-ils. Faire progresser la prise de conscience pour éviter la récidive.»

Le procureur embraye dans la même veine. S'adressant à Sophie, il conclut son réquisitoire en martelant: «On attend de vous quelque chose qui ressemble à la vérité. Que vous admettiez avoir voulu tuer quelqu'un.»

Il y a longtemps que les traits de la prévenue se sont froissés, pour lutter contre des larmes. Elles finissent par jaillir lors du dernier mot qui lui est accordé: «Malheureusement, je ne suis pas sûre que vous ayez vu mon changement. Mais personne n'arrivera à détruire tout ce que j'ai construit en quinze mois de prison. Je reste fière d'avoir grandi.»

* Prénom d'emprunt

** «24 heures» continue de suivre Sophie dans son parcours pénal. Prochain volet la semaine prochaine, avec le verdict de la Cour d'appel pénale.

«Nous lançons une réflexion sur les logements»

Construction

La conseillère d'État Christelle Luisier Brodard veut adapter la politique cantonale en fonction des attentes des citoyens, qui évoluent très vite.

Conseillère d'État chargée des Institutions et du territoire, Christelle Luisier Brodard a annoncé jeudi devant les 300 participants du 5^e Forum vaudois du logement qu'elle lançait une grande étude sur cette thématique.

Pourquoi cette étude alors que la situation sur le marché du logement semble enfin se détendre?

Il est important de rappeler que ce n'est pas le cas partout: la situation reste, par exemple, très tendue à Lausanne. Et puis, surtout, il est important d'anticiper si nous ne voulons pas nous retrouver en décalage avec la réalité du marché. Car le contexte est très évolutif.

En quoi change-t-il?

Comme l'a montré une étude présentée ce matin (*ndlr: jeudi*), les attentes de la population évoluent rapidement. On voit, par exemple, qu'avec le Covid, les gens se sont réappropriés leurs logements et attachent désormais plus d'importance à la présence d'une terrasse ou d'un balcon.

Le télétravail change-t-il aussi quelque chose?

Oui, c'est un nouveau facteur qui pose des questions: faut-il prévoir des pièces dédiées dans les nouveaux appartements, ou alors imaginer des hubs dans les centres locaux ou régionaux? Et où faudrait-il les placer? Les utilisateurs de ce type d'infrastructure désireront sans doute un environnement calme.

Les attentes peuvent donc être contradictoires...

Elles le sont très souvent quand on parle d'aménagement du ter-

ritoire. Comment concilier, par exemple, le besoin de place supplémentaire dans les appartements alors qu'on nous demande de densifier? On voit aussi que les propriétaires d'habitats groupés sont parfois réticents à entreprendre les indispensables rénovations énergétiques car ils ne peuvent pas, ensuite, répercuter leurs dépenses sur les loyers.



Christelle Luisier Brodard
Conseillère d'État.

Vous avez souligné que les Communes ont un rôle important à jouer dans cette problématique du logement. Une vision pas très PLR, non?

C'est mon côté ancienne syndique de Payerne qui s'exprime. En caricaturant, on ne peut pas laisser des propriétaires construire des centaines de logements selon les seules règles de leurs propres intérêts. Mais on ne peut pas non plus laisser l'État ou les Communes imposer des règles qui font que construire des logements n'est plus rentable. C'est une question d'équilibre, et l'un de mes objectifs est de favoriser le partenariat entre le public et le privé.

Enfin, vous avez récemment évoqué l'idée d'abandonner le système de calcul utilisé pour définir le nombre de nouveaux habitants qu'une commune peut accueillir...

Oui, c'est un souhait personnel dans le cadre des réflexions liées à la révision du Plan directeur cantonal. Je pense qu'à la place des critères démographiques, il serait préférable de parler en termes de territoire, d'emplacement géographique, pour définir les possibilités de développement accordées à chaque commune.

Sylvain Muller

Morges

Sensibilisation au littering

Pour sensibiliser la population résidente et de passage à une des conséquences néfastes du littering, l'Office de la propreté urbaine de Morges a fixé à proximité d'une centaine de grilles d'évacuation des eaux claires un clou gravé portant l'inscription «Ne rien jeter dans les grilles, le lac commence ici». Ces grilles se situent le long des rues du centre-ville, dont la fréquentation piétonnière est élevée. **MSC**

Chablais

Un nouveau chef de la police

Le capitaine Jérôme Meilland est le nouveau commandant de la police du Chablais vaudois (EPOC). Actuel numéro deux et chef de l'état-major, il prendra en juillet prochain la succession du chef actuel Claude Ruchet, qui va partir à la retraite. Jérôme Meilland est actif depuis dix-neuf ans dans les rangs de la police locale. La police intercommunale du Chablais regroupe les communes d'Aigle, Ollon et Bex. **CBO**

PUBLICITÉ

Lilly Wood & The Prick

CLUB 24 heures | Concours

5x2 billets à gagner

pour le concert du jeudi 25 novembre 2021 aux Docks de Lausanne

Ils ont sorti les tubes de l'été, mais on voit qu'ils sont là pour durer. Lilly Wood & The Prick n'est pas ce groupe passager. Il est celui qui nous accompagne contre vents et marées, et qui revient nous libérer quand on est confiné. Après 4 années d'absence sans toutefois errer - la chanteuse Nili Hadida

s'étant créée un chemin solo - le single *Lonely Life* annonce un nouvel album. Puis pointe *You Want my Money*, 2^e titre, qui confirme bien que cette nouveauté balaye toute morosité.

Comment profiter de l'offre?
Délai de participation: dimanche 14 novembre 2021 à 23h

Conditions et participation sur: 24heures.ch/club/concours

Docks
LAUSANNE